

Niveau :	<b>MASTER</b>					année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					<b>M2</b> 120 ECTS
Mention :	DROIT PUBLIC ET DROIT PRIVE					
Spécialité :	RECHERCHE : PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX ET DES LIBERTES Options Droit privé, Droit public, Histoire du droit, Science politique					
Volume horaire étudiant :	130 h	158 h	h	h	h	<b>288 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Yan LAIDIE Professeur ☎ 03.80.39.54.16 Yan.Laidie@u-bourgogne.fr	Christelle MEUGIN ☎ 03.80.39.54.17 M2dtspersonne@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Droit et Science politique

**Objectifs de la formation et débouchés :**

Le master 2 spécialité recherche Protection des droits fondamentaux et des libertés s'inscrit dans la poursuite du LMD. Il offre aux étudiants titulaires d'un master 1 ou de tout autre diplôme jugé équivalent une formation spécialisée dans le domaine des libertés publiques.

**■ Objectifs :**

Le master 2 est conçu comme un apprentissage à la recherche et une spécialisation dans le domaine des libertés pour les étudiants qui souhaitent entreprendre une thèse de doctorat.

Il permet aussi d'approfondir la formation générale des étudiants qui souhaitent passer des concours administratifs ou, d'une manière générale, s'orienter vers les professions juridiques.

La spécialisation est réalisée au travers de l'existence de quatre mentions (droit privé, droit public, histoire du droit, science politique), l'unité du diplôme étant assurée par une thématique pluridisciplinaire commune relative à la protection des droits fondamentaux.

**■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

La formation prépare aux carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche après l'obtention du doctorat.

Mais elle permet aussi d'approfondir la formation générale des étudiants qui souhaitent passer des concours administratifs ou s'orienter vers les professions juridiques du secteur associatif, social et des organisations non gouvernementales.

## Modalités d'accès à l'année de formation :

Le M2 spécialité recherche est accessible aux titulaires d'une 1<sup>ère</sup> année de master en droit ou AES ou de tout autre diplôme jugé équivalent par l'équipe pédagogique compte-tenu de l'option choisie.

La sélection se fait sur dossier. Toute candidature est examinée par une commission pédagogique spécialisée et peut donner lieu à un entretien comportant, pour le candidat de nationalité étrangère, un contrôle linguistique.

Retrait et dépôt des dossiers de candidature – au secrétariat de Master dès la fin des examens de la session de juin et, en tout cas, avant le 8 septembre de chaque année.

Effectifs attendus : 60 étudiants par an

### ■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (<mailto:christelle.meugin@u-bourgogne.fr>)

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

## Organisation et descriptif des études :

### ■ Schéma général des parcours possibles :

MENTION Droit des affaires	MENTION Droit public et droit privé	MENTION AESC
M1 Parcours Droit des affaires Parcours Droit notarial Parcours Droit international	M1 : Parcours Carrières judiciaires et sciences criminelles Parcours Droit public	M1 : AES-AGE-DS
	M2 – RECHERCHE : Protection des droits fondamentaux et des libertés M2 - PROFESSIONNELS : - Droit processuel - Juristes des collectivités territoriales - Droit et gestion des agents publics - Professions juridiques du sport	

La formation comprend des enseignements théoriques (4 cours obligatoires de 30 heures chacun) articulés autour d'une thématique commune, des enseignements méthodologiques (un cours de 10 heures pour les 4 options) permettant une approche théorique et épistémologique de chaque champ de recherche et une initiation pratique au contact des sources et deux séminaires d'initiation à la recherche devant être suivis dans la dominante correspondant à l'option choisie.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

### SEMESTRE 3

UE1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Enseignements fondamentaux	-matière principale à choisir entre : -droit privé -droit public -histoire du droit -science politique	30		30	15	écrit	3		3
	- dominante mineure (à choisir parmi les 3 autres matières)	30		30	5	oral	1		1
<b>TOTAL UE1</b>		<b>60h</b>		<b>60h</b>	<b>20</b>		<b>4</b>		<b>4</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Métho – recherche									
méthodologie		10		10		pas d'examen			
1 séminaire à choisir parmi la liste suivante (à partir duquel sera rédigé un dossier de recherche)					10			2	2
<i>option droit privé</i> - droit du vivant et des biotechnologies et droit du corps humain - protection des droits dans la famille - entreprise et citoyenneté -protection procédurale des personnes			10 10 10 10						
<i>option droit public</i> -contentieux des libertés - libertés économiques et droit communautaire - libertés locales			10 10 10						
<i>option histoire du droit</i> (séminaires mutualisés avec le M2 professionnel droit processuel) - histoire de la justice et des institutions judiciaires - histoire de la procédure pénale -histoire du droit administratif et de la juridiction administrative			10 10 10						
<i>option science politique</i> - histoire des idées politiques et sociologie politique -démocratie et institutions politiques -développement durable et droit de l'environnement - protection internationale des droits de l'homme et droit humanitaire.			10 10 10 10						
<i>Séminaire ouvert aux 4 mentions :</i> - Droit des étrangers			8						
<b>TOTAL UE2</b>		<b>10</b>	<b>148h</b>	<b>158h</b>	<b>10</b>			<b>2</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL S3</b>		<b>70</b>	<b>148</b>	<b>218</b>	<b>30</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>

**SEMESTRE 4**

UE3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Enseignements complémentaires	Matière complémentaire 1 (à choisir parmi les 2 matières restantes : droit public, droit privé, histoire du droit, science politique)	30		30	5	oral	1		1
	Matières complémentaire 2	30		30	5	oral	1		1
<b>TOTAL UE3</b>		60h		60h	10		2		2

UE4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Mémoire	Mémoire (à rédiger dans l'option choisie parmi les séminaires proposés)		10		15			4	4
	Culture générale				5			1	1
<b>TOTAL UE4</b>			10	10	20			5	5

<b>TOTAL S4</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>70</b>	<b>30</b>		<b>2</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
-----------------	-----------	-----------	-----------	-----------	--	----------	----------	----------

<b>TOTAL</b>	<b>130h</b>	<b>158h</b>	<b>288</b>	<b>60</b>		<b>6</b>	<b>7</b>	<b>13</b>
--------------	-------------	-------------	------------	-----------	--	----------	----------	-----------

**■ Modalités de contrôle des connaissances :**

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

**● Sessions d'examen : précisions**
**Epreuves portant sur les cours théoriques**

Une épreuve écrite (coef.3) subie la matière d'enseignement théorique correspondant à la mention choisie, et portant sur un seul sujet, a lieu avant le 1<sup>er</sup> mai (durée : 4 heures)

Trois épreuves orales (coef.1 chacune) subies dans les trois autres matières d'enseignement théorique ont lieu courant mai.

**Contrôle des enseignements méthodologiques**

Le cours méthodologique ne fait pas l'objet d'un examen

**Dossier de recherche**

Un dossier de recherche (coef.2) doit être rendu en février.

Il doit être examiné par deux enseignants dont le directeur de recherches.

**La soutenance d'un mémoire** (coef.4) a lieu avant le 10 juillet. Le texte définitif reprographié doit être rendu en quatre exemplaires, mais aucune soutenance ne peut avoir lieu si le texte n'est pas soumis, préalablement à la frappe définitive, au directeur des recherches. Le jury de soutenance réunit au moins deux enseignants dont le directeur des recherches.

**Une épreuve orale de culture juridique et politique générale** (coef.1), appréciée par un jury de deux enseignants, se déroulera à l'occasion de la soutenance du mémoire.

L'étudiant est admis s'il obtient une moyenne générale (semestre 1 + semestre 2) supérieure ou égale à 10 sur 20.

Une deuxième session est organisée à l'intention des étudiants qui ont échoué à la 1<sup>ère</sup> session, elle porte obligatoirement sur toutes les matières qui n'ont pas été validées à l'intérieur des UE non acquises, à l'exclusion des matières qui ont été sanctionnées dans le cadre du contrôle continu. La deuxième session a lieu au plus tard mi octobre.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Au niveau LICENCE, l'étudiant pourra accéder de droit au semestre suivant à condition qu'il n'ait qu'un seul semestre non validé dans son cursus. Il est cependant conseillé aux étudiants qui n'ont pas validé le semestre S1 de donner priorité à ce dernier avant d'envisager une poursuite d'études en S3.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.